



Avp et interrogations d'une victime

Par **Kelly**, le **29/12/2011** à **10:11**

Bonjour,

Je me permet de vous adresser une interrogation. En effet j'ai subi l'outrage d'un AVP non responsable, et par ce fait un important préjudice corporel et doloris. Cette procédure ne permet pas d'aider à la guérison totale, par ce fait l'interrogation de savoir comment faire pour accélérer la procédure vient à moi. Ainsi que celle de la façon d'obtenir un avocat compétent gratuit pour la jeune majeure que je suis et la mineure que j'ai pu être au moment des faits.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Monsieur, Madame, de bien vouloir agréer mes salutations les plus distinguées.